

Assurer un financement adéquat à la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN

RAPPELANT que l'importance de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN a été soulignée par les Membres de l'UICN à plusieurs reprises (notamment dans les Résolutions 3.013 *Les utilisations de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées* (Bangkok, 2004), 4.018 *Renforcer la participation des scientifiques des pays concernés à la préparation de la Liste rouge de l'UICN* (Barcelone, 2008), 5.017 *Accroître l'utilité de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées* (Jeju, 2012) et 6.016 *Suivi du risque d'extinction au moyen de l'Indice de la Liste rouge de l'UICN* (Hawaï'i, 2016)) ;

NOTANT que les données de la Liste rouge sont d'une importance cruciale pour évaluer la réalisation des objectifs en matière de biodiversité, y compris ceux fixés par la Convention sur la diversité biologique et par les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU ;

ANTICIPANT le rôle critique que la Liste rouge va jouer dans le suivi et l'orientation de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;

NOTANT DE PLUS que la Liste rouge est largement utilisée et appliquée en matière de planification et de gestion de la conservation, y compris par les bailleurs qu'elle aide à allouer leurs ressources, ainsi que par les institutions financières qui souhaitent garantir que leurs investissements ne remettent pas en cause la sauvegarde d'espèces menacées ;

REMERCIANT les membres de la Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE) qui donnent de leur temps à la Liste rouge à titre bénévole ;

EXPRIMANT SA RECONNAISSANCE aux 13 organisations partenaires de la Liste rouge pour leurs importantes contributions, financières et autres, à la Liste rouge ;

EXPRIMANT SA RECONNAISSANCE TOUTE PARTICULIÈRE aux équipes de l'Unité de la Liste rouge pour le soin qu'elles portent au traitement des évaluations et à la gestion de la base de données et du site web, ainsi qu'à l'assurance qualité ;

CONSCIENT que le nombre des évaluations soumises à l'Unité chaque année ne fait que croître ;

SE FÉLICITANT du nouveau plan stratégique pour la Liste rouge, qui vise à ajouter 129 000 évaluations et 137 000 réévaluations d'ici 2030 ;

INQUIET de ce que la réduction d'un tiers des effectifs de l'Unité intervenue en 2021 à la suite d'un déficit de financement ne crée des retards dans le traitement des soumissions ;

SOULIGNANT que tout retard dans la publication des évaluations signifie que les autorités compétentes peuvent ne pas savoir que tel ou tel lieu ou espèce exige des mesures urgentes de conservation, ce qui reporte la mise en œuvre desdites mesures et la prévention d'évolutions dommageables ; et

SOULIGNANT, en outre, que les retards et reports risquent de saper la confiance des bailleurs de fonds dans la Liste rouge et d'entraver d'autres initiatives, telle l'identification des Zones clés pour la biodiversité ;

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

1. DEMANDE aux Parrains de la nature de l'UICN et au Président de la Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE) de collaborer étroitement avec le Directeur général afin de lever des fonds pour la Liste rouge.

2. DEMANDE aux bailleurs de fonds, et notamment à ceux qui sont Membres de l'UICN, États Membres compris, de répondre avec générosité à l'initiative de levée de fonds pour la Liste rouge du Directeur général.

3. ENCOURAGE les bailleurs de fonds non seulement à assurer la stabilité et la viabilité de l'Unité, mais aussi à veiller à ce que des fonds suffisants soient disponibles pour permettre à la Commission pour la Sauvegarde des espèces et aux Partenaires de la Liste rouge d'apporter leur contribution au Plan stratégique, notant que jusqu'ici il s'est avéré difficile de lever des fonds pour les réévaluations d'espèces, alors même que les réévaluations sont indispensables pour renseigner les évolutions par l'intermédiaire de l'Index de la Liste rouge de l'UICN.

4. DEMANDE EN OUTRE au Directeur général de veiller à ce que l'Unité puisse, dans le cadre des ressources disponibles, assurer le traitement des évaluations d'espèces soumises en anglais, français, portugais et espagnol.